Commune de BRETTEVILLE SUR ODON Arrondissement de Caen

Canton de Caen 1 Département du Calvados

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

<u>Présents</u>: Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,

Mmes: ASSELINE, DE SMET, HOCHET, LETOURNEUR, RAINE, SANNIER,

VIDEAU, YVERT.

Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DURVILLE, GUIOC, LEMARIÉ,

LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme **ANDRES** (pouvoir à Xavier RICHET) Mme DORÉ (pouvoir à Marie ASSELINE) Mme **DURAND** (pouvoir à Yolande LETOURNEUR) Mme **FERY** (pouvoir à Sophie HOCHET) (pouvoir à Barbara RAINE) Mme **MUSET-TARDIF** (pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN) Mr DEGUSSEAU Mr DUTHILLEUL (pouvoir à Alain COLOMBE) Mr FOUCAULT (pouvoir à Jean-Marc LESUEUR) Mr **HENGBART** (pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Alain COLOMBE est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DU 24/06/2019

Ce document est adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATION GENERALE: MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Olivier SAINT-MARTIN rappelle que la commune de Bretteville sur Odon est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités, SMICO, (en charge de la maintenance des logiciels de la Mairie). Le Comité Syndical s'est réuni le 22 juin et a donné son accord pour les adhésions des Communes et communautés de communes de Colombelles, Argences, Le Fresne Camilly, Ifs, La Ferrière Bechet, Néauphe sous Essai, Saint Quentin de Blavou, Saint Aubin sur Mer, Cœur de Nacre et Argentan Intercom et le retrait de Appenai sous Belleme, Barou en Auge, Ciral, La Ferté Macé (pour la partie du territoire d'Antoigny), La Ferté en Ouche (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche), La Fresnaie Fayel, Gouffern en Auge, (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes), Livarot Pays d'Augel (pour la partie du territoire de Fervaques), Les Monts d'Aunay (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain), Mortrée, Resenlieu, Saint-Martin du Vieux Belleme, SAP André, Tinchebray Bocage (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai), Villiers Sous Mortagne, SIAEP de Gacé.

Comme chaque année et en application des articles L.5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur les adhésions et les retraits sollicités.

Adopté à l'unanimité

III - AFFAIRES FINANCIERES

A- Décision modificative n°1

Alain COLOMBE indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures comptables. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1, équilibrée en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

B- Signature d'une convention de fonds de concours avec Normandie Aménagement

Alain COLOMBE rappelle que Caen la mer a créé une zone d'aménagement concerté dans le secteur de la Maslière à Bretteville-sur-Odon. Le traité de concession confié à Normandie Aménagement prévoyait entre autre, une extension de la crèche localisée dans le centre bourg faisant l'objet d'un fonds de concours de 153 000€ HT à verser à la Commune. La convention a pour finalité de définir la destination et les modalités de versement du fonds de concours. Le montant sera affecté au budget d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Patrick LECAPLAIN précise à Jean LEMARIÉ que le montant correspond à une évaluation du prix du terrain au m².

Adopté à l'unanimité

IV - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Patrick LECAPLAIN :

- Présente la dernière mise à jour des ventes de terrains dans le quartier Koenig.
 Barbara RAINE précise que Twisto travaille sur la mise en place d'une desserte au quartier Koenig intégrée à la ligne 11 mais il est important qu'il ait une cohérence dans le tracé global. Jean LEMARIÉ insiste pour que Bretteville obtienne cette extension.
- o Informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour le projet de la crèche, 16 entreprises (régionales en majorité) ont été retenues. Le chantier devrait débuter courant octobre avec une fin de travaux en novembre 2020.

> Alain COLOMBE, Maire Adjoint chargé des finances informe sur les travaux :

- o le SDEC lance l'effacement des réseaux route de Bretagne, les propriétaires riverains ont été informés des travaux. Ils dureront 1 an en 2 phases de 6 mois, pour les études, la réalisation de tranchées et l'enfouissement des fourreaux qui commenceront courant novembre, viendront ensuite les raccordements, la suppression des poteaux et la mise en place des candélabres.
- Eclairage public : le programme de suppression des lampadaires type « boule blanche » se termine. Fin 2019, il n'y aura plus aucun lampadaire de ce type dans la commune. Alain COLOMBE et Patrick LECAPLAIN indiquent à Serge BOUFFARD que l'extinction la nuit est maintenue tant que l'ensemble de l'éclairage public n'est pas en leds, il est tout à fait possible de revoir le sujet. Jean LEMARIÉ et Catherine DE SMET confirment qu'il serait utile que l'extinction le vendredi et samedi soir soit un peu plus tardive.
- La fibre se déploie sur Bretteville, les 8 armoires seront installées courant novembre, actuellement l'entreprise passe la fibre. Les 1^{ers} raccordements se feront début 2020, la commune ne connaît pas encore le planning des raccordements par quartier. Il appartiendra à chaque propriétaire de faire la demande auprès de son opérateur pour obtenir le raccordement de la rue au domicile (à la charge du propriétaire ou de son opérateur). Une réunion publique sera organisée à la fin du déploiement.

Suppression de la taxe d'habitation : sur l'ensemble de la France, 80% des foyers sont exonérés. Pour Bretteville sur Odon, sur 1 742 foyers soumis à la taxe d'habitation, 173 foyers (9.9 %), avant la mesure, en étaient exonérés, 1 049 foyers (60.2 %) sont sous le seuil concerné par la suppression et 520 foyers (30 %) ne bénéficient pas de la mesure. En 2023, s'il n'y a pas de changement, l'ensemble des foyers ne paierait plus de TH. Cela représente 200 € d'économie en moyenne par foyer en 2018, 433 € en 2019 et 666 € en 2020. Cette compensation serait financée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière à l'euro près.

Maud VIDEAU, Maire Adjoint chargé de la jeunesse indique que :

- o 322 enfants ont fait leur rentrée au groupe scolaire, avec 4 classes en maternelle (120 enfants), une classe grande section/CP (l'ASTEM a été maintenue pour cette classe) et 7 classes en élémentaire (202 enfants), avec 60 nouveaux élèves brettevillais.
- Le restaurant scolaire accueille entre 102 et 113 enfants en maternelle et 169 à 184 élèves en élémentaire. Afin d'équilibrer les services, une classe d'élémentaire déjeune au 1^{er} service.
- Le pédibus a repris les lundis et mardis soir, de l'école vers le centre socioculturel. Un questionnaire a été remis aux familles pour connaître les besoins le matin et les parents volontaires pour accompagner.
- o Collège Jean Moulin : 525 élèves dont 112 brettevillais.
- Crèche : 40 familles sont inscrites.

> Jacky GUIOC Conseiller Municipal, Président de l'AJBO, dresse un bilan :

- Centre de loisirs et stage multisports d'été : il y a de plus en plus de jeunes Brettevillais. En ce qui concerne la fréquentation des centres de loisirs, toujours le même constat avec une forte fréquentation en juillet, une baisse fin juillet et début août, puis reprise après le 15 août. Cette année, le local jeunes s'est associé à Verson, pour partir en camp à Agon Coutainville, ce qui a permis de maintenir le local ouvert durant cette période, les jeunes du camp étant encadrés par les animateurs de Verson.
- Garderie périscolaire : les jours scolaires, le matin ce sont 20/30 enfants présents, le soir 100/120 enfants et le mercredi 67 enfants sont présents le matin, 61 le midi et 50 l'après-midi, ces chiffres peuvent bien évidemment évoluer.

> Olivier SAINT-MARTIN, Maire adjoint chargé de la vie associative :

- Forum des associations (le 7/09): il y avait un peu moins de monde que les autres années mais beaucoup de nouveaux habitants, cette baisse est notamment due aux inscriptions proposées en fin d'année et par internet. Toutefois le forum reste un moment d'accueil à maintenir.
- o Foulée de l'odon (le 15/09) : plus d'enfants que l'an passé et 198 adultes inscrits, beau succès avec une météo idéale.

> Sophie HOCHET, Maire Adjoint chargé de la culture et de la communication :

- o Bourse aux livres proposée le même jour que le forum, une légère baisse des ventes avec des recettes d'environ 130 € pour environ 150 ouvrages vendus.
- Elle informe qu'une boite à livres est à disposition devant le centre socioculturel, elle remercie Jacques LIBERT qui a réalisé la boite gracieusement ainsi que les services techniques pour la peinture et sa mise en place. Il reste deux boites à livres à disposer dans la commune.
- Le LCBO photo propose une exposition au Manoir et au Centre socioculturel cette semaine.
- La bibliothèque proposera la semaine prochaine une exposition de peintures par les peintres du Bas Manoir.
- ▶ Barbara RAINE, Maire Adjoint chargé de l'environnement informe qu'une course de la propreté « l'écorun » se déroulera le 22 septembre, rendez-vous à 9 h 30, salle du rez-de-chaussée de la mairie : échauffement, course ou randonnée marcheurs, retour à la mairie, avec tri et pesée des déchets.

L'école propose une action propreté dans la commune cette semaine, en parallèle.

V - QUESTIONS DIVERSES

Jean LEMARIÉ souhaite :

- o connaître la position du maire quant à l'utilisation des pesticides le long des habitations : Patrick LECAPLAIN ne souhaite pas prendre, actuellement, un arrêté qu'il ne pourrait pas faire appliquer, il attend le nouveau décret et les directives du Préfet.
- o savoir quel est ce projet de terrain de camping évoqué dans le ouest France : Patrick LECAPLAIN précise que c'est un projet privé mais n'a aucun dossier concret pour le moment.
- savoir à quoi sert la butte de terre édifiée sur l'ancienne décharge communale? Le centre de tir souhaitait établir une fosse de tir et en parallèle, la commune voulait vendre la décharge afin de stopper les nuisances engendrées aux agriculteurs (invasion de lapins), le centre de tir a proposé de nettoyer la décharge et d'entreposer de la terre et des gravats, en attendant que le projet de centre de tir évolue. La commune de Verson a émis un recours, la fédération a donc arrêté le projet, dans l'attente d'un éventuel accord. Sinon, la butte de terre sera rabattue et la commune reprendra le terrain. Patrick LECAPLAIN précise à Laurent BALU que le centre de tir n'aurait aucune incidence sur l'aéroport, ce sont des tirs à angles fermés.
- souligner les problèmes de stationnement devant l'entrée du terrain de sports le dimanche : Patrick LECAPLAIN indique qu'il a demandé au Président du football de palier à ce problème, ce dernier a précisé qu'il avait omis de mettre la chaine. Patrick LECAPLAIN en profite pour informer que la commission circulation sera de nouveau consultée pour les problèmes de stationnement dans la commune et précise qu'avenue de Glattbach, une zone partagée piétons/ cyclistes va être prochainement matérialisée, réduisant ainsi la largeur de la rue, ce qui évitera le stationnement le long des immeubles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.